

VILLE DE CUXAC D'AUDE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

Présents : M. POCIELLO Jacques, Mme LAURENS Claudine, M. PELLEGRY Jean-Claude, Mme MATEILLE Renée, M. GARCIA Gérard, Mme RASSIE Elisabeth, M. SEGURA Bruno, Mme SORIANO Céline, M. LANAU Bernard, Mme GRAVINA Nelly, Mme SALA Maria, M. TORQUEBIAU Michel, M. GARDES Christian, Mme BEJAR Isabelle, Mme BRAINEZ Marie-Ange, M. CROS Marc, Mme REMAURY Anne-Sophie, Mme BONHOMME Mireille, Mme PETRIEUX Catherine, M. ARINO André, M. QUEROL Sébastien, M. DELFOUR Gregory.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

M. JALABERT Jacky, procuration à M. TORQUEBIAU Michel.
M. CAIZERGUES André, procuration à M. GARCIA Gérard.
M. JUNCY Gérard, procuration à Mme SORIANO Céline.

Absents :

Mme SANCHEZ Danielle
Mme SERRES Christelle

Secrétaire : Mme SORIANO Céline

Approbation du Procès Verbal de la séance du 23 septembre 2015 :

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

Délibération n°2015/55

Objet : Construction d'un bâtiment pour les services techniques – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques municipaux. M. le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'un appel public à concurrence selon une procédure adaptée a été lancé pour l'attribution des marchés de travaux.

L'analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation a mis en évidence les offres suivantes :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre H.T.	
N°1 Gros œuvre	GALMAM		147 311.51 €
N°2 Charpentes – couvertures – bardages métalliques	TRINQUIER		235 000.00 €
N°3 Menuiseries extérieures	LABEUR		9 325.00 €
N°4 Menuiseries intérieures	Pas d'offres reçues		
N°5 Serrurerie	CASTAN	Offre de base :	63 000.00 €

		Option grilles de défense :	1 587.04 €
N°6 Cloisons – Plâtrerie – Faux plafonds	SFPM		14 890.00 €
N°7 Revêtements de sol et faïences	CARO D’OC		9100.00 €
N°8 Peinture	Pas d’offres reçues		
N°9 Plomberie – ventilation - chauffage	NACENTA		26 383.22 €
N°10 Courants forts et faibles	EGA	Offre de base :	41 720.00 €
		Option chauffage établi:	1 040.00 €
		Variante éclairage LED :	3 121.00 €
N°11 VRD	COLAS	Offre de base :	99 833.00 €
		Option voie d’accès :	14 117.00 €
TOTAL			666 427.77 € HT

Monsieur le Maire précise qu’il n’est pas envisagé de relancer les lots n°4 et n°8 estimés par le maître d’œuvre à respectivement 2 500 € et 5 500 €. Ces deux lots pourront être réalisés le cas échéant en régie ou après simple consultation.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider les choix des entreprises indiquées ci-dessus.
- de mandater Monsieur le Maire pour assurer la mise en œuvre et la formalisation des procédures relatives à la signature et l’exécution de ces marchés.
- d’autoriser Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises.

Il convient d’en délibérer.

M. ARINO demande quand est prévu le démarrage des travaux. M. le Maire indique que les travaux débiteront avant la fin de l’année.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

Valide les choix des entreprises indiquées ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise en œuvre et la formalisation des procédures relatives à la signature et l’exécution de ces marchés.

Autorise Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises.

SUBVENTIONS

Délibération n°2015/56

Objet : Demande de subvention – Construction d’un bâtiment pour les services techniques

Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Conseil départemental de l’Aude attribue des subventions d’investissement aux communes notamment dans le domaine de la voirie, des constructions publiques, des cœurs de village, des équipements scolaires, culturels et sportifs.

Monsieur le Maire indique que dans ce cadre la commune avait sollicité par délibération du 26/08/2014 une subvention auprès du Département pour la construction d’un nouveau bâtiment pour les services techniques municipaux. La demande de la commune n’avait pas été retenue pour la programmation 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de déposer de nouveau auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention pour ce projet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le règlement d'intervention du Département prévoit un taux de 30% avec une subvention maximum de 75 000 €.

La consultation des entreprises permet d'actualiser le coût estimé des travaux qui s'élève aujourd'hui à 733 189.77 € HT correspondant à :

Travaux :	674 427.77 € HT
Maîtrise d'œuvre :	50 167.00 € HT
Etude de sol, CSPS, Bureau de contrôle	8 595.00 € HT

Monsieur le Maire indique que le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Conseil Départemental :	75 000.00 €
Etat (DETR 2015) :	71 064.90 €
Commune :	587 124.87 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude

Il convient d'en délibérer.

M. ARINO précise que le dossier n'avait pu être examiné par la commission paritaire car il était parvenu après la réunion. Il ajoute que M. ALDEBERT recevra les élus et fonctionnaires de la commune pour faire avancer ce dossier directement à Carcassonne ce qui permettra que la demande soit examinée plus rapidement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le plan de financement prévisionnel de cette opération.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

DIVERS

Délibération n°2015/57

Objet : Fixation d'un tarif pour l'occupation du Parc de la Bourgade

Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune met à disposition notamment des associations le parc de la Bourgade pour l'organisation de diverses manifestations.

Monsieur le Maire indique que cette mise à disposition implique un travail de préparation des services techniques (nettoyage, matériel).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de facturer aux associations et organismes extérieurs à la commune l'occupation temporaire accordée au prix de 150 € par jour d'occupation.

Monsieur le Maire précise que pour les associations cuxanaises la mise à disposition resterait gratuite.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer un tarif de 150 € par jour pour l'occupation temporaire du parc de la Bourgade
- de décider que les associations cuxanaises continueront à bénéficier d'une mise à disposition gratuite.

Il convient d'en délibérer.

M. le Maire indique que la commune reçoit de plus en plus de demande d'organismes extérieurs notamment pour l'organisation de vide-greniers. Compte tenu du travail engendré pour les services, la mise en place de ce tarif apparait opportune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe un tarif de 150 € par jour pour l'occupation temporaire du parc de la Bourgade

Décide que les associations cuxanaises continueront à bénéficier d'une mise à disposition gratuite.

La séance est levée à 18h50.

La secrétaire

Le Maire

Céline SORIANO

Jacques POCIELLO